



Gouvernement du Québec
Régie du logement

A36L65
C33
1997/98
1
QL
P. gouv.

Cahier explicatif des crédits 1997-1998

Mars 1997



Gouvernement du Québec
Régie du logement

Cahier explicatif des crédits 1997-1998



Mars 1997

RÉGIE DU LOGEMENT

CAHIER EXPLICATIF DES CRÉDITS 1997-1998

(MARS 1997)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME	3
CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS	6
I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE	7
II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	8
III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES	9

CHAPITRE 1 - DESCRIPTION DE L'ORGANISME

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

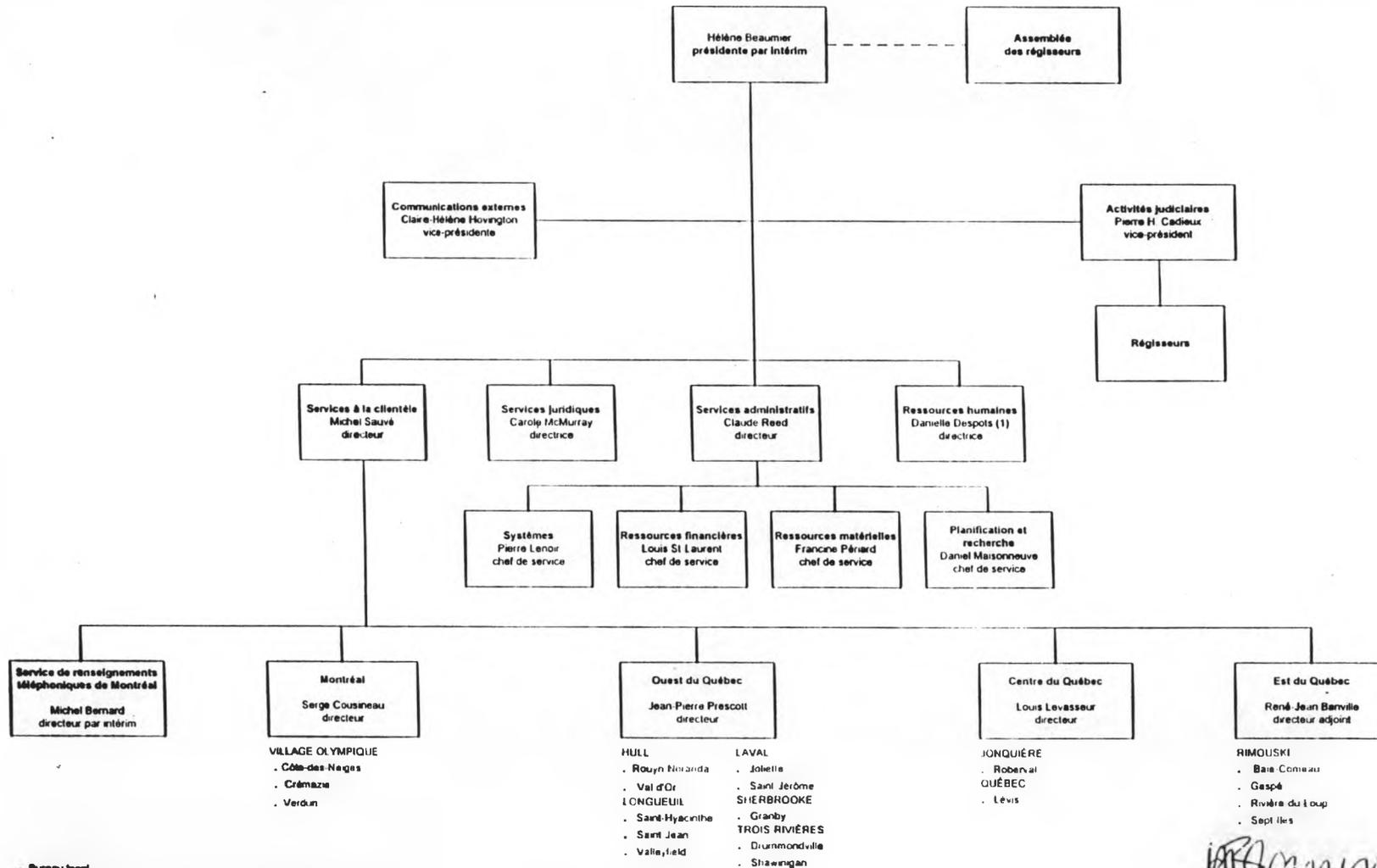
MANDAT DE LA RÉGIE DU LOGEMENT

- Renseigner les locataires et les propriétaires sur leurs droits et obligations résultant du bail d'un logement et sur toute matière visée dans la Loi sur la Régie du logement (L.R.Q., c. R-8.1).
- Favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires.
- Décider des demandes qui lui sont soumises.
- Faire des études et établir des statistiques sur la situation du logement.
- Publier périodiquement un recueil de décisions rendues par les régisseurs.

ORGANISATION

- La Régie du logement a son siège social à Montréal et exerce ses activités dans toutes les régions du Québec, par l'entremise de 28 bureaux régionaux et locaux.
- Suivant la Loi, elle est composée de régisseurs, dont un président et deux vice-présidents, nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas cinq ans.

Régie du logement
Organigramme au 1er mars 1997



• Bureau local

(1) Responsable de l'application de la politique gouvernementale concernant l'amélioration de la qualité des services aux citoyens et des communications internes

Héléne Beaumier
 Héléne Beaumier, présidente par in.

CHAPITRE 2 - EXPLICATION DES CRÉDITS

- I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE
- II. CRÉDITS DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES
- III. EXPLICATION DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

I. STRUCTURE BUDGÉTAIRE

POUR LES ANNÉES 1996-1997 ET 1997-1998		
PROGRAMME	ÉLÉMENT	TITRE DU PROGRAMME / ÉLÉMENT
09 Ministère des Affaires municipales	01	CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

**II. CRÉDIT DÉTAILLÉS ET VARIATIONS BUDGÉTAIRES
PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES**

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES			
(EN ,000 \$)			
CATÉGORIE DE DÉPENSES	CRÉDITS 1997-1998	CRÉDITS 1996-1997	VARIATION
RÉMUNÉRATION	9 707,6	11 181,5	< 1 473,9 >
FONCTIONNEMENT			
Loyer de la S.I.Q.	2 051,0	2 176,8	< 125,8 >
Autres dépenses	1 579,3	1 563,5	15,8
	<u>3 630,3</u>	<u>3 740,3</u>	< 110,0 >
CAPITAL			
Autres personnels	55,0	223,1	< 168,1 >
Autres dépenses	39,2	361,6	< 322,4 >
PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES		5,0	< 5,0 >
TOTAL	13 432,1	15 511,5	< 2 079,4 >
EFFECTIF TOTAL(ETC)	237	247	< 10 >

III. EXPLICATIONS DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES PAR SUPER-CATÉGORIE DE DÉPENSES

PROGRAMME 09 - CONCILIATION ENTRE LOCATAIRES ET PROPRIÉTAIRES

- **RÉMUNÉRATION :**

La réduction de l'ordre de 1 475 000 \$ à ce titre s'explique principalement par les éléments suivants:

-Le programme de départ assisté de 1996-1997 générera des économies de 500 000,00 \$ en 1997-1998 .

-La réorganisation et la réduction des activités du siège social opérée en fin d'année 1996-1997 générera des économies de 270 000,00 \$.

-La réorganisation des services dans certains bureaux générera des économies de 130 000,00 \$ en 1997-1998.

-Les économies escomptées pour la mesure de départ volontaire applicable le 1 juillet 1997 sont de 575 000,00 \$.

- **FONCTIONNEMENT-Lover de la S.I.Q. :**

Les économies de l'ordre de 125 000,00 \$ à ce chapitre proviennent du redéploiement des services de la Régie dans la région de Montréal et de la relocalisation de nos bureaux dans la ville de Québec en 1996-1997.

- **FONCTIONNEMENT - Autres dépenses :**

Aucun écart significatif à ce niveau.

- **CAPITAL - Autres personnels et autres dépenses :**

Les réductions à ce niveau s'expliquent par la décision de limiter les activités du siège social au support essentiel à la réalisation des activités opérationnelles. Les développements dans le domaine de l'informatique seront dorénavant réduits au minimum et le projet de refonte du système informatique a été abandonné.

- **PRÊTS. PLACEMENTS ET AVANCES :**

Montant de 5 000,00 \$ transféré au fonctionnement.